



20 AVR 2021

DECISION N°

D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/NS/2021 DU

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres International Ouvert N° 120/AOIO/MINTP/CIPM-TCRI/2020 du 03 Décembre 2020, en procédure d'urgence pour la conception et la réalisation des travaux de reconstruction du pont de Palar sur le Mayo Kalliao et ses voies d'accès, situé au PK 02+523 du tronçon Maroua-Mora sur la route nationale N°1, dans le Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

Financement : BIP MINTP, Exercices 2021 et suivants.

Imputation : 36 467 03 33 00 093 2251.

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;
Vu l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;
Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des " Départements Ministériels ;
Vu la Décision N°154/D/MINTP/CAB du 16 juillet 2019 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics
Vu la Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2021 ;
Vu l'Appel d'Offres International Ouvert N° 120/AOIO/MINTP/CIPM-TCRI/2020 du 03 Décembre 2020, en procédure d'urgence pour la conception et la réalisation des travaux de reconstruction du pont de Palar sur le Mayo Kalliao et ses voies d'accès, situé au PK 02+523 du tronçon Maroua-Mora sur la route nationale N°1, dans le Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord ;
Vu les offres des soumissionnaires ;
Vu le Procès-Verbal de la 32^{ème} session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures tenue en date du 06 Avril 2021 ;
Vu La Lettre de notification de la proposition d'attribution N° L32-2021/CIPM-TCRI du 06 Avril 2021 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures.

D E C I D E :

Article 1: Le Groupement d'entreprises dont le nom suit est retenu pour la conception et la réalisation des travaux de reconstruction du pont de Palar sur le Mayo Kalliao et ses voies d'accès, situé au PK 02+523 du tronçon Maroua-Mora sur la route nationale N°1, dans le Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord :

Nº Lot	Type d'intervention	Région	Portée du pont (ml)	Nom et Adresse du groupement d'entreprises retenu	Montant TTC corrigé en chiffre (en FCFA)	Montant TTC corrigé en lettre (en FCFA)	Délai d'exécution (en mois)
Lot Unique	Conception et réalisation des travaux de reconstruction du pont de Palar sur le Mayo Kalliao et ses voies d'accès, situé au PK 02+523 du tronçon Maroua-Mora sur la route nationale N°1.	Extrême - Nord	70	Groupement ARMADA CAM SARL & STE ARMADA S.A./ AG B.P. : 6768 Yaoundé Tél. : 699 80 97 32	4 195 811 429	Quatre milliards cent quatre-vingt-quinze millions huit cent onze mille quatre cent vingt-neuf.	16

Article 2 : Le mandataire dudit groupement d'entreprises est invité à se présenter à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics, pour la souscription de son projet de Marché.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

20 AVR 2021

Yaoundé, le _____

Copie : ARMP

